

KARAGIRE Jean Bosco

C/O DCPA

B.P. 621 KIGALI

13 DEC. 1989

DECLARATION DE CREANCE

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts doit à Monsieur KARAGIRE Jean Bosco la somme de DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (2000 Frs) ayant servi à l'achat de carburant pour le véhicule n° A.7369 lors d'une mission de travail à CYANGUGU du 09/06 au 10/06/1989.

Fait à Kigali, le 25/07/1989

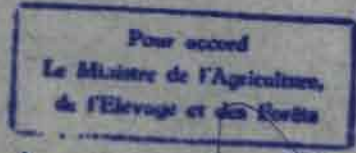
KARAGIRE Jean Bosco

[Signature]

Pour accord

LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA PRODUCTION AGRICOLE

MUREKEZI Anastase.-



[Signature]

~~pour vérification, approbation et
à charge de l'art. 19-116020282
Engagement n° 24 à la fiche mod. 31
le 4 DEC. 1989
Le Gestionnaire des Crédits~~

[Signature]
21-12-89

~~pour vérification, approbation et signature
à charge de l'art. 1-890902-0211
Engagement n° 29 à la fiche mod. 31
le 4-12-89
Le Gestionnaire des Crédits~~

op. 2353 du 30-12-89

KARAGIRE Jean Bosco

C/O DIPA

B.P. 621 KIGALI

DECLARATION DE CREANCE

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts doit à Monsieur KARAGIRE Jean Bosco la somme de DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS (2000 Frs) ayant servi à l'achat de carburant pour le véhicule n° A.7369 lors d'une mission de travail à CYANGURU du 09/06 au 10/06/1989.

Fait à Kigali, le 25/07/1989

KARAGIRE Jean Bosco

[Signature]

Pour accord

LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA PRODUCTION AGRICOLE

MURUKIZI Anastase.-

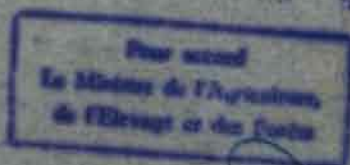


pour vérification, approbation et impasse

à charge de l'art. 2918/09/020372

le 4 DEC. 1989

Le Gestionnaire des Crédits



[Signature]

pour vérification, approbation et impasse

à charge de l'art. 18909020211

le 4.12.89

Le Gestionnaire des Crédits

[Signature]

KARAGIRE Jean Bosco

c/o DEA

B.P. 621 KIGALI

DECLARATION DE CREANCE

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts doit à Monsieur KARAGIRE Jean Bosco la somme de **DEUX MILLE FRANCS RWANDAIS** (2000 Fws) ayant servi à l'achat de carburant pour le véhicule n° **A.7369** lors d'une mission de travail à **GIYANGURU** du 09/06 au 10/06/1989.

Fait à Kigali, le 25/07/1989

KARAGIRE Jean Bosco

[Signature]

Pour accord

LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA PRODUCTION AGRICOLE

MURIKESI Anastase

[Signature]
08708789

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali le 12 DEC. 1989



pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art. 19-116020312
engagement n° 29 à la fiche mod. 7
le 4 DEC. 1989

Le Gestionnaire des Crédits

Pour accord
Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et des Forêts

[Signature]

pour vérification, approbation et imputation
à charge de l'art. 1-8909020E-11
engagement n° 29 à la fiche mod. 26
le 4.12.89

Le Gestionnaire des Crédits

[Signature]

STATION

SERVICE

PETRORWANDA

B.P. 981

KIGALI

Tél.: 72216 — 72316

A.7369

Facture cash N° 019215

ISCO 88/419 -- 2000

PRODUIT	QUANTITE	P.U.	PRIX TOTAL
ESSENCE SUPER	99,25	6815	2000
ESSENCE ORDINAIRE			}
GASOIL			
PETROLE			
HUILE			
GRAISSE			
AUTRES			
A PAYER			FRW. 2000

Date et Signature

20/01/89

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS
B.P. 621 KIGALI.-

ARRIVE A

DEPART DE

ORDRE DE MISSION

NOM ET PRENOM

GRADE ET FONCTION

SE RENDANT DE

DESTINATION

VEHICULE

MOTIF

DATE DE DEPART

DATE DE RETOUR

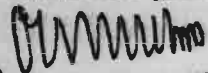
DUREE DE LA MISSION

- : KARAGIRE Jean Bosco
- : Chef de Division Zones Agricoles Aménagées
- : KIGALI
- : CYANGUGU (BUGARAMA)
- : -
- : Extension superficie du P.I.B. et problèmes posés
par les travaux d'aménagement
- : le 09/06/1989
- : le 10/06/1989
- : 2 Jours

Fait à Kigali, le 05/06/1989

LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA PRODUCTION AGRICOLE

MUREKEZI Anastase





LE SECRETAIRE GENERAL

Dr. HAKIZAMUNGU Ignace.-



06/06/1989

